

[Le parrainage civil](#)

Le parrainage civil, appelé aussi baptême civil ou républicain, est un acte laïc et symbolique qui permet de désigner, hors du cadre religieux, un ou plusieurs parrain(s) et marraine(s) à son enfant.

Le **baptême civil** (également appelé parrainage civil ou parrainage républicain) n'est prévu par **aucun texte** et ne crée **aucune obligation**. Il s'agit d'un **engagement moral** d'ordre **purement privé**.

Comment en bénéficier ?

Le dossier est à retirer au guichet et la réservation de la date peut se faire directement au service état-civil.

Les parents peuvent aussi désigner un parrain et/ou marraine comme tuteurs par testament ou par déclaration devant notaire.

[Service État-civil - Cimetière](#)

160 rue du Général de Gaulle
59110 La Madeleine
France

[03 20 12 79 77](tel:0320127977)

Du lundi au vendredi : 8h15-12h et 13h30-17h15, le samedi matin de 8h30 à 12h pour l'état-civil.

service-etatcivil@ville-lamadeleine.fr